



Fredericton, N.B.

LE MADAWASKA

La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 20 MAI 1920

G.-E. DION, Administrateur

Les impôts nouveaux et augmentés mis en vigueur hier

Taxes de un pour cent sur les ventes de produits des manufacturiers ou sur les opérations d'affaires des marchands en gros, remiseurs (jobbers) ou importateurs, mais non pas sur les affaires des marchands en détail, sauf sur les marchandises importées. Les vivres et le charbon sont exceptés.

Cinq classes de taxes sur les objets de luxe sont en vigueur, comme suit :

Taxe de dix pour cent, sur souliers et chaussures, vêtements, effets d'habillements, mallettes et valises, effets se rattachant au "sport", articles divers au-dessus de certains prix fixés et qui est payable par l'acheteur au détaillier.

Taxe de dix pour cent, sur canots d'amusements, canoas, armes à feu et munitions, bonbons, gomme à mâcher instruments de musique, objets en métal plaqué et qui est payable par le manufacturier ou l'importateur.

Taxe de vingt pour cent sur tous accessoires ou articles à l'usage des fumeurs, habits de chasse ou d'équitation, bijoux, tapis ou carpettes orientaux, tapis dispendieux, rideaux, draperies, etc.; payable par l'acheteur au vendeur.

Taxe de vingt pour cent, sur instruments de musique mécaniques, ainsi que sur les registres, payable par le manufacturier ou l'importateur.

Taxe de cinquante pour cent sur les objets en or pour usage domestique, payable par le manufacturier ou l'importateur.

Les jeux de cartes sont taxés de 25 à 50 centims le paquet, suivant la qualité.

L'impôt sur les automobiles est augmenté de dix à quinze pour cent.

La taxe sur les bières, vins et alcools est augmentée de 30 cents à \$3.00 le gallon.

Augmentation du timbre de taxe sur les lettres de change, billets, etc.; au-dessus de \$100.00

Augmentation de la taxe sur les revenus de \$5,000 et plus.

TAXES ANNUELLES OU REDUITES

Les taxes sur les profits des affaires sont substantiellement diminuées et l'échelle en est révisée.

Les taxes sur les pellicules cinématographiques sont annulées.

Les impôts de guerre de 7 1/2 p. c. sont abolis.

EFFETS DES CHANGEMENTS OPERES

Augmentation prévue dans le revenu résultant des nouvelles taxes : \$100,000,000.

Diminution prévue résultant des taxes abolies : \$30,000,000.

Augmentation net : \$70,000,000.

Le canif

En l'honneur de ses douze ans, Bernard, avec l'assentiment de ses parents, donnait une petite fête aux écoliers du village.

Après s'être follement amusés à divers jeux, dans le beau jardin de la villa, tous les enfants s'assirent pour goûter devant la table chargée de friandises.

Je vais vous montrer ce que papa m'a donné pour ma fête, dit alors Bernard, voyez comme c'est joli ! Et il sortit de sa poche un très beau canif écaillé un peu de quatre lames.

Les jeunes convives admirèrent beaucoup l'objet, qui passa de main en main et fit le tour de la table avant de revenir à son propriétaire.

Quelques minutes après, Bernard, pressé de se servir de son canif neuf, voulut le prendre pour peler un fruit. Il le chercha des yeux à côté de son assiette, mais ne le trouva pas.

—Tiens, dit-il, où donc est mon canif ? Je l'avais posé sur la table.

—Oui, mais ensuite vous l'avez repris pour le mettre dans votre poche, Monsieur Bernard, répondit François, un des écoliers.

Bernard fouilla dans sa poche. —Il n'y est pas, dit-il ; d'ailleurs, je suis sûr de l'avoir laissé là sur la nappe.

—Peut-être est-il tombé à terre, dit un autre enfant.

Chacun se mit à chercher, mais le canif fut introuvable.

—L'un de vous l'a peut-être pris par mégarde à la place du sien, suggéra Bernard, très mortifié de la disparition mystérieuse.

—Ce n'est pas moi, bien sûr, crièrent en chœur les petits garçons ; tenez, voyez plutôt mes poches.

Et les voici, retournant leurs poches, remplies d'objets hétéroclites : ficelle, billes, clous, etc. quelques couteaux même apparurent ; il n'y avait pas le canif d'écaillé.

Cependant, à l'exception des autres, François n'avait pas montré l'intérieur de ses poches.

Ses camarades en firent la remarque :

—Pourquoi ne montres-tu pas aussi tes poches, François ?

—Parce que je n'ai pas le canif ; comme je n'en possède pas moi-même, je n'ai pu me tromper.

—Enfin, tu peux bien faire voir tes poches comme nous.

—Non, je ne les ferai pas voir, je ne suis pas un voleur.

Tous les écoliers, Bernard y com-

M. J. E. ALARIE
11, rue St-Louis, Trois-Rivières, P. Q.
Est sujet au rhumatisme, il en a fréquemment de fortes attaques. Les

PILULES MORO

pour les Hommes
l'en guérissent



M. J. E. ALARIE

Je travaille fort et souvent au mauvais temps. Plusieurs fois j'ai eu de fortes attaques de rhumatismes. Au printemps dernier, j'ai beaucoup souffert durant deux mois. J'ai alors pensé d'essayer les Pilules Moro et bientôt j'ai constaté que mes forces s'augmentaient, que je souffrais moins. Je me suis ainsi traité quelques semaines et me suis complètement rétabli. Depuis, je n'ai pas eu la moindre douleur. M. J. E. Alarie, 11, rue St-Louis, Trois-Rivières, P. Q.

HOMMES MALADES, écrivez à la Compagnie Médicale Moro qui vous indiquera les moyens de refaire vos forces et de recouvrer votre santé. Demandez un blanc de traitement qui vous aidera à donner les détails voulus.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Elles sont aussi envoyées par la poste, au Canada et aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boîte, \$2.50 six boîtes.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue St-Denis, Montréal.

pris, lui lancèrent des regards soupçonneux. On insista pour qu'il fit comme les autres, il s'y refusa obstinément.

Cet incident jeta un froid sur la réunion. Tout le monde se sentait gêné. Après le goûter, les jeux reprirent mais avec moins d'entrain.

Bientôt l'heure du départ sonna. Bernard dit aimablement "Au revoir et à bientôt" à ses petits convives, sauf à François, auquel il s'abstint de serrer la main.

Celui-ci rougit vivement, des larmes montèrent à ses yeux, mais il ne fit aucune réflexion et s'en alla précipitamment. Lorsqu'il fut seul, Bernard courut auprès de sa mère lui raconter ce qui s'était passé.

—C'est François qui m'a pris mon canif, ajouta-t-il avec indignation, c'est honteux ! Et moi qui le préférais aux autres parce qu'il est le plus doux et le plus gentil ! Quel hypocrite ! C'est un voleur en plus !

—Bernard, mon enfant, répondit sa mère, ne juge pas ainsi témérairement et aussi sévèrement, tu peux te tromper.

—Mais non, mère, je suis sûr que c'est lui !

Le soir, en se déhabillant, Bernard sentit un corps. La poche était

percée, l'objet avait glissé par le trou et était venu se loger entre la doublure et le drap du vêtement.

Le jeune garçon fut rempli de confusion.

—Dès demain matin, lui dit sa mère, tu iras chez François pour l'excuser de l'avoir soupçonné. Bernard n'y manqua pas.

Il trouva son camarade assis auprès du lit de sa petite sœur malade, à laquelle il montrait des images.

—François, lui dit-il, je te demande bien pardon de t'avoir fait de la peine hier, j'ai retrouvé mon canif !

—Ah ! quel bonheur ! fit avec explosion le jeune garde-malade. Cela me faisait tant de chagrin de voir que vous me soupçonniez !

—J'ai eu grand tort, François, j'espère que tu ne m'en veux pas, mais aussi, pourquoi n'as-tu pas voulu montrer ta poche comme les autres ?

—Parce que j'y avais glissé en cachette une partie de mes gâteaux pour ma petite sœur qui est souffrante, comme vous voyez ; je sais bien que c'est mal élevé, mais elle aime tant les sucreries !

—Eh bien, elle n'en manquera

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Siege social : MONTREAL
Capital Paye et Surplus \$3,000,000.00
Actif total, au delà de \$34,000,000.00
95 succursales dans les provinces de Québec, Ontario, Nouveau-Brunswick et l'Île du Prince-Édouard.

10—Vous pouvez déposer vos argentis toujours remboursables à demande et recevoir 3% d'intérêt l'an ; les dits intérêts étant capitalisés ou payés tous les six mois, le 30 juin et le 31 décembre de chaque année.

20—En vertu de règlements particuliers à cette banque, les argentis confiés à son département d'épargne sont contrôlés par un comité de censeurs. Ces messieurs examinent mensuellement les placements faits, en rapport avec ces dépôts, assurant ainsi aux déposants la plus grande protection possible.

30—Pour la commodité de tous, des dépôts de toutes sommes, depuis (\$1.00) un dollar sont acceptés au département d'épargne.

Deux ou plusieurs personnes peuvent aussi ouvrir un compte conjointement.

Nous sollicitons respectueusement votre encouragement et votre patronage

Succursale à Edmundston :

F. H. Bourgoin, gérant local.

F. H. LEVASSEUR

EDGAR LEVASSEUR

L. H. LEVASSEUR ENG'R

NEGOCIANTS EN GROS

EPICERIES, FRUITS ET PROVISIONS

RIVIERE DU LOUP STATION, QUE.

"Il a le vrai goût" — ce goût riche et rassurant — s'est apprécié par chacun.

Que vous l'achetiez n'importe où, la qualité ne varie jamais.



TABAC
A CHIQUER
Black Watch

NOTICE

The Undersigned, desiring of forming a limited partnership under the laws of the Province of New Brunswick, hereby certify :
1. That the name of the partnership is MARTIN and COTE ;
2. That the general nature of the business intended to be transacted by such partnership is general retail mercantile business ;
3. That the names of all partners interested in the said partnership are as follows : Denis M. MARTIN, who resides at the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, and Denis M. COTE, who resides at the Town of Edmundston, in the County of Madawaska, Merchants ;
4. That the said Denis M. Martin has contributed the sum of \$2,000.00, and the said Fred Cote the sum of \$2,000.00, as capital to the common stock ;

pas, tu peux en être sûr, dit chaleureusement Bernard. Tu es meilleur que moi, François.

Et une heure plus tard il revint, apportant un panier bourré de friandises pour la petite malade.

L'Étoile.

Cultivateurs lisez
"Le Madawaska"

amener la lutte jusqu'à ce que...
de fer et à ceux
ARGUS.